



## EXPLICATIONS DE VOTE DU SNU PÔLE EMPLOI FSU

### ORIENTATIONS FORMATIONS 2023

En préambule, tout comme les années précédentes, nous saluons la qualité du travail et l'implication de l'ensemble des agent.es des équipes des services de la formation aux niveaux national et régional.

Les orientations de la formation 2023, s'inscrivent dans un contexte particulier puisque nous aurions dû recommencer un cycle triennal mais l'annonce de l'arrivée du nouvel opérateur France travail nous contraint à faire une simple actualisation.

Si pendant un temps, le contexte sanitaire a permis la délivrance de la formation à distance, nous déplorons toujours le fait que dans cette modalité, l'apprentissage ne soit pas pleinement satisfaisant et forcément adapté à certains modules.

En effet, beaucoup de collègues ne s'y retrouvent pas. Les échanges de groupes sont une valeur ajoutée forte des sessions en présentiel. Certaines formations nécessitent un échange de pratiques entre pair.es, une appropriation et des conditions d'apprentissages optimales, le SNU déplore le recours à outrance au distanciel. **Nous tenons à rappeler que, pour le SNU, la formation en présentiel doit rester la norme à Pole emploi car cette modalité permet aux collègues d'avoir des échanges, de créer du lien entre les différents territoires, et de prendre du recul par rapport à l'activité de l'agence/structure et à leurs pratiques.**

L'accélération de la dématérialisation de la formation, qui semble permettre une certaine réactivité, n'en masque pas moins un possible dévoiement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Cette nouvelle accessibilité numérique au savoir sans réelle pédagogie, peut nuire à la concrétisation d'un véritable parcours professionnalisant et émancipateur de qualité.

Pour le SNU, la réalisation de l'autodiagnostic, ne doit en aucun cas conditionner l'accès à une offre de formation, d'autant que la notion de volontariat est réaffirmée dans les orientations de la formation 2023, or trop d'agent.es se voient refuser l'accès à des formations au motif qu'ils n'ont pas effectué l'autodiagnostic.

#### **Le SNU condamne fermement cette atteinte au droit à la formation des agent.es.**

**Pôle Emploi s'inscrit dans une « démarche compétences interne », avec une forte implication de l'autonomie de ses agent.es et des auto-inscriptions sur des formations, alors que l'employeur a une obligation de formation envers ses agent.es.**

Le SNU réaffirme son attachement à la qualification. L'approche compétences est née d'une double attente du monde de l'entreprise : disposer d'une main d'œuvre formée et rationaliser ses coûts de formation, tout cela axé sur le résultat individuel (savoir-être) plutôt que sur le savoir-faire.

Derrière l'approche compétences se cachent essentiellement des objectifs économiques liés à l'évolution du marché du travail et constitue bel et bien un abandon des savoir-faire.

**La création du nouvel opérateur « France Travail » remettra certainement en cause les objectifs actuels des orientations formation 2023 et l'atteinte de ces derniers.**

Certains établissements sont engagés dans « l'expérimentation des bénéficiaires du RSA », préfiguration de France Travail, nous nous interrogeons sur la pérennité, voir la mise en œuvre de ces orientations.

Le projet de création de « l'Académie France Travail », telle que mentionné dans le rapport, est d'ores et déjà source d'interrogations.

**Pour toutes ces raisons le SNU s'abstient sur l'actualisation des orientations 2023.**



 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

 @snupoleemploi

 @snupoleemploifsu

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)

